

225C1849
FR0011341205-FS0916

3 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NANOBIOTIX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 octobre 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré, avoir franchi en hausse, le 27 octobre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NANOBIOTIX et détenir indirectement 2 527 144 actions NANOBIOTIX représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	2 521 429	5,23	2 521 429	5,01
Goldman Sachs Bank Europe SE	4 387	0,01	4 387	0,01
Goldman Sachs & Co. LLC	1 328	ns	1 328	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	2 527 144	5,24	2 527 144	5,02

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NANOBIOTIX hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 847 321 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions NANOBIOTIX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 205 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 3 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 28 mai 2026 et le 24 octobre 2028.

¹ Sur la base d'un capital composé de 48 237 471 actions représentant 50 318 257 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.